

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT LE 18 juin (18/06/2020)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 12 juin, sous la présidence de Monsieur HENRYOT Jean-Michel, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS:

Mme Colette ROLLET, Mme Christine HEMERY, Mme Maïté GARRIGUES, M. Michel CASSIGNOL, M. Jean-Luc HENRYOT, Mme Muriel VALETTE, M. Pierre FONTANIE, M. Jérôme VALETTE, **Adjoints,**

M. Robert GOZZO, Mme Eliette DELMAS, Mme Fabienne MAERTEN, M. Daniel CALVI, M. Jean-Luc GARRIGUES, Mme Marie CASTRO, Mme Valérie CLARMONT, Mme Christine FANFELLE, M. Franck BOUSQUET, **Conseillers Municipaux,**

ETAIENT REPRESENTES :

Mme Maryse BAULU (représentée par Madame Christine HEMERY), **Adjoint,**
M. Gérard CAYLA (représenté par Monsieur Jean-Luc GARRIGUES), Mme Anne-Marie SAURY (représentée par Madame Eliette DELMAS), M. Maurice ANDRAL (représenté par Monsieur Jean-Luc HENRYOT), Mme Fabienne GASC (représentée par Madame Maïté GARRIGUES), Mme Sabine AUGÉ (représentée par Madame Muriel VALETTE), Mme Sandrine PIAROU (représentée par Monsieur Michel CASSIGNOL), M. Pierre GUILLAMAT (représenté par Madame Marie CASTRO), M. Gilles BENECH (représenté par Madame Valérie CLARMONT), M. Gérard VALLES (représenté par Madame Christine FANFELLE), **Conseillers Municipaux.**

ETAIENT ABSENTS :

M. Fernand RODRIGUEZ, M. Aïzen ABOUA, Mme Marie-Claude DULAC, M. Patrice CHARLES, **Conseillers Municipaux.**

ETAIENT EXCUSES :

M. Jean-Michel HENRYOT, **Maire,**
Mme Pierrette ESQUIEU, **Conseillère Municipale.**

Monsieur GARRIGUES est nommé secrétaire de séance.

Monsieur Jean-Michel HENRYOT, Maire, quitte la séance.

07 – 18 juin 2020

7. Approbation du compte de gestion et du compte administratif 2019 – budget annexe lotissements (Gal de Merle, Fraysse et Croix de Lauzerte)

Rapporteur : Mme HEMERY.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-14 et L.2121-31,

Vu la Commission des Finances du 3 juin 2020,

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mme HEMERY délibérant sur le compte de gestion et sur le Compte Administratif de l'exercice 2019, dressé par Monsieur le Maire,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des détails de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019, lequel peut se résumer ainsi :

| COMPTE ADMINISTRATIF 2019 BUDGET ANNEXE LOTISSEMENTS | | | | |
|-------------------------------------------------------------|----------------------------|-----------------------------|----------------------------|-----------------------------|
| Libellés | Fonctionnement | | Investissement | |
| | Dépenses ou déficit | Recettes ou excédent | Dépenses ou déficit | Recettes ou excédent |
| Résultats reportés N-1 | 3 600,00 | | 551 879,61 | |
| Opérations de l'exercice | / | / | / | / |
| Résultats de l'exercice | / | / | / | / |
| Résultats de clôture | 3 600,00 | / | 551 879,61 | / |
| Restes à réaliser | / | / | / | / |
| RESULTATS CUMULES | -3 600,00 | | -551 879,61 | |

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice de 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

CONSTATE les résultats des différentes sections budgétaires,

DECIDE d'annuler les crédits non consommés et non reportés,

APPROUVE le Compte de Gestion 2019 du receveur municipal,

ADOPTÉ le Compte Administratif 2019.

Pour copie conforme
Moissac le 19 juin 2020

Le Maire,


Jean-Michel HENRYOT

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter

De la transmission en préfecture le :

De sa publication et/ou notification le :